

## CHAPITRE II

*Interventions étrangères amenées par ces luttes.*

## § 1. — Intervention du Saint-Siège.

Les papes étaient mêlés de bien des façons à la vie des archevêques et des Lyonnais. Les conditions délicates dans lesquelles s'exerçait le pouvoir archiépiscopal rendaient fréquentes pour les souverains pontifes les occasions d'intervenir.

C'était un accord à conclure ou à approuver, un archevêque à désigner (1), une question de régale à régler (2), un privilège à confirmer. Du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, on retrouve ainsi la main des papes dans presque tous les événements de l'histoire de Lyon. Ils s'intéressent aux difficultés survenant entre l'Église et ses officiers (3), aux luttes soutenues par elle contre ses voisins et vassaux (4). Leur sollicitude n'est peut-être pas tout à fait désintéressée : dans leurs luttes avec l'Empire, ils trouvent dans cette ville un abri contre l'ennemi, maître de l'Italie.

(1) *Arch. du dép. du Rhône*. Arm. Cham., vol. 1, n<sup>o</sup> 3. — 1289, le pape nomme à l'archevêché de Lyon l'évêque d'Auxerre. — Ménest., pr., p. 31. — 1289, Désignation par le pape de l'archidiaque d'Agen (Béraud) pour le siège archiépiscopal de Lyon.

(2) *Arch. du départ. du Rhône*. Arm. Cham., vol. 9, n<sup>o</sup> 1. — Confirmation à l'évêque d'Autun, par Innocent II, de la régale de Lyon.

(3) Les années 1255 et 1256 furent marquées par de longs différends entre l'archevêque et le sénéchal de Lyon. Le souverain pontife intervient plus d'une fois pour les apaiser (*Arch. du départ. du Rhône*, Arm. Adam, vol. I, n<sup>os</sup> 3 et 6).

(4) C'est ainsi qu'ils s'interposèrent souvent entre les archevêques de Lyon et les comtes de Forez pour rétablir entre eux la concorde. Ils se